

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 27 juin 2016

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCAERT – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE–

**MM.** Julien BOURGEOIS – Christophe GERBELOT – Mathias LEBOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Régis VION

### Absents :

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Claire PRESCHOUX  
Franck EGARD donne pouvoir à Charlotte MONEL  
Antoine FATIGA donne pouvoir à Olivier MARMET  
Alexandre GARIN donne pouvoir à Régis VION  
Isabelle GEINDRE donne pouvoir à Séverine SUCHERE  
Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Alain PONCET  
Julien ROUTIN donne pouvoir à Julien BOURGEOIS  
Bruno STELLIAN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Hauda ARAB  
Laurent TOCHON

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Mathias LEBLOIS**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 7 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué de Chambéry Métropole et de la Communauté de communes Cœur des Bauges**

Brigitte Bochaton rappelle la délibération du 10/12/2015 par laquelle le conseil municipal avait donné un avis négatif quant au projet de schéma départemental de coopération intercommunal. Dans la suite logique de la procédure, il s'agit aujourd'hui de donner l'avis du conseil municipal sur le projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué de Chambéry Métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges, conformément aux documents que chacun a reçu : arrêté du Préfet et délibération de Chambéry Métropole.

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme sa délibération précédente en émettant un avis négatif sur ce projet de périmètre et demande au préfet un délai suffisant d'au moins 3 ans pour travailler à l'élaboration d'un projet de territoire, mener à bien un travail de réflexion et d'analyse pour éclairer chacun sur les conséquences des choix d'alliances.

Brigitte Bochaton rajoute que malgré tout, Chambéry Métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges travaillent d'ores et déjà sur leur rapprochement.

### **2. Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée(PDIPR) : validation du projet**

Marie-Laure Chevallier explique aux conseillers municipaux que depuis son établissement en 1989, le PDIPR doit prendre en compte les évolutions de la pratique de la randonnée avec des itinéraires plus diversifiés et moins sportifs.

Une actualisation du PDIPR est donc nécessaire ; elle a commencé en 2013 par la présélection des itinéraires balisés existants puis l'analyse par le département et la concertation avec les collectivités.

Cette actualisation impliquera une homogénéisation de la signalétique, à travers une charte de balisage. Le cofinancement du département sera possible pour l'aménagement et la signalisation des itinéraires.

Chacun prend connaissance du plan avec figuration du sentier des cascades.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour inscrire le sentier des cascades au PDIPR.

### **3. Objet : Révision des statuts de Chambéry Métropole : prise de compétence tourisme**

Brigitte BOCHATON expose que la loi NOTRE impose la fusion des offices du tourisme des villes au profit de leurs intercommunalités de tutelle, au plus tard le 01/01/2017.

Ainsi les offices du tourisme de Chambéry, Challes-les-Eaux et les Déserts/La Féclaz sont appelés à fusionner.

L'agglomération Chambéry Métropole a délibéré sur le principe du transfert de la compétence tourisme des communes membres au bénéfice de Chambéry Métropole, étant précisé que cette compétence comprend la définition et la mise en œuvre de la politique du tourisme, la promotion du tourisme, la création et la gestion d'un office du tourisme intercommunal.

Physiquement, les offices du tourisme existants restent en place.

Il convient ensuite pour Chambéry Métropole de soumettre aux communes membres la notification de sa délibération pour transfert de compétence et modification des statuts de l'agglomération.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le transfert de la compétence tourisme au bénéfice de Chambéry Métropole avec transfert des biens affectés à l'exercice de cette compétence et ce au 01/01/2017.

### **4. Signature de la convention de fonctionnement d'un service commun d'application du droit des sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme : avenant n°1**

Alain PONCET rappelle au conseil municipal sa délibération de décembre 2014 par laquelle il autorisait Madame le Maire à signer la convention de fonctionnement du service d'application du droit des sols (ADS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il convient aujourd'hui de signer un avenant à cette convention reçu par chacun pour ajuster le fonctionnement du service et la répartition des missions entre ce dernier et la commune.

En ce qui nous concerne, le service ADS instruira toutes les demandes sauf les CUa dit de simple information que la commune continuera à instruire.

Pour le reste, ce sont des détails administratifs qui sont repris.

Pour information, le coût du service est fonction de la population DGF de la commune à raison de 2 €/habitant + d'un prix par type de dossier instruit : nous avons réglé en janvier 10 944 €, le prévisionnel 2016 devrait être d'environ 12 000 €

L'avenant n° 1 à la convention est approuvé à l'unanimité

## 5. Questions diverses

Marie-Laure Chevallier informe que suite à notre participation à la journée écomobilité, la commune a obtenu le 1<sup>er</sup> prix des villes moyennes dans la catégorie 20 à 99 salariés : la remise des prix aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet : Claire Preschoux et Séverine Suchère représenteront la commune.

Claire Preschoux rappelle que le forum des associations aura lieu le 05/9 et la fête du village le 11/9.

Régis Vion fait un retour très positif des classes de découverte : tous les participants sont enchantés et le beau temps était au rendez-vous.

Olivier Marmet s'exprime de la part d'Antoine Fatiga : les habitants de la Grobelle se sont plaints des tirs entre 12 H 00 et 14 H 00 lors de la journée ball/trap à Montagnole.

Brigitte Bochaton se voit mal faire cette remarque quand on sait qu'il s'agit d'une animation d'une journée et combien il est difficile d'organiser des animations sur les communes.

Marie-Laure Chevallier complète en indiquant que les gains du ball/trap servent à réparer les dégâts occasionnés par les animaux type sangliers aux alentours.

Laurence Francart fait une remarque quant au plan de circulation mis dans l'Echo des Cascades pour la dernière phase des travaux du bas de Jacob, jugé par certains trop petit.

Elle regrette que le feu au vert, rue Clémenceau, ne soit pas plus long.

Le réseau mobilité.fr sur le site de Chambéry Métropole est difficile à trouver : Brigitte Bochaton l'informe qu'il est sur notre propre site et qu'à ce jour 4 personnes sont venues consulter le dossier en mairie.

Laurence Francart informe que la fabrique du territoire.fr (projet d'agglomération) est sur le site de Chambéry Métropole : chacun peut donner son avis.

La séance est levée.